

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 21 Avril 1840

Division

dela

Comptabilité générale.

Bureau

de

l'ordonnancement

Ecole de Rome

avis de l'ordonnancement
d'une somme de 25,000^f
sur le crédit du Chap.
II de l'exercice 1840.

Monsieur, je vous annonce que
j'adresse au Compt. en date de ce jour une
ordonnance de 25,000^f au nom de M. M.
Serrière, Laffitte et C^{ie} Banquiers à Paris,
pour vous faire tenir cette somme à valoir
sur le crédit ouvert pour les dépenses de
l'Académie Royale de France à Rome
pendant l'exercice 1840.

Cette somme de _____ 25,000^f.
Ajoutée à celle qui a déjà été
ordonnée sur le même exercice
pour les dépenses de cet établissement
et s'élevant aussi à _____ 25,000^f.
Formera un total de _____ 50,000^f.

Que j'aurai mis à votre disposition.
Je crois devoir vous donner avis de cet
ordonnement, afin que vous ne laissiez
pas ces fonds sans emploi chez le banquier
de Rome qui est le correspondant de M. M.
Serrière, Laffitte et C^{ie}. Je vous invite aussi
à faire en sorte de régler, autant que
possible, sur les époques d'arrivée des
fonds que j'envoie, celle du paiement
des dépenses : ce soin est nécessaire pour
Diminuer

M. M^{rs} Ingres, Directeur de l'Académie Royale de France à Rome.

Diminuer le montant des avances de l'Académie
 envers l'école de Normes, et par suite pour évaluer
 de plus le compte de son service de cet
 établissement, des sommes assez considérables
 qui y figuraient à titre d'entretien des locaux et
 avances.

Après Monsieur, l'assurance de ma
 considération la plus distinguée,

Le Ministre Secrétaire d'Etat
 de l'Intérieur,

Ch. de Villeneuve